

# **Compte-rendu de la réunion**

## **du Conseil Municipal du jeudi 13 février 2020**

### **Ordre du jour.**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2019.
2. Renouvellement du contrat de maintenance de la station d'épuration.
3. Cahier de vie de la station d'épuration.
4. Tarif de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 2020.
5. Travaux pour défense incendie.
6. Rémunération des jeunes au repas des Anciens.
7. Programme des travaux forestiers.
8. Vente parcelle ZI 13.
9. Remboursement acompte affouage 2019-2020.
10. Intégration du résultat de la dissolution du syndicat du plateau de Tarcenay.
11. Faisabilité du projet chaufferie bois.
12. Informations diverses :
  - Programme date de préparation des budgets primitifs
  - Permanences des scrutins des élections municipales.

**Présents** : Didier LAITHIER, Michel VERNEREY, Sandra BURDIN, Mario PERSONENI, Laurence LAITHIER, Catherine ROBIN, Marie-Christine ROBERT, Françoise RETHORE et Yves RETHORE, arrivé à 20 h 30.

*Julien EHLINGER donne procuration à C. ROBIN.*

*Julien BADSTUBER absent.*

*Stéphanie SEKLI, secrétaire, invitée.*

*Françoise RETHORE est nommée secrétaire de séance et en accepte la charge.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2020.**

Accepté à l'unanimité.

**2. Renouvellement du contrat de maintenance de la station d'épuration.**

Le contrat d'entretien de la station d'épuration est désormais renouvelé chaque année. Ce contrat est signé avec Mr Jean-Luc NICOD, pour 4 passages minimum par an, et davantage si la commune le demande, a un coût de 1 743 € annuel. Mr Nicod fait un compte-rendu à chaque passage et dépannage.

Reconduction acceptée à l'unanimité.

**3. Cahier de vie de la station d'épuration.**

L'agence de l'eau demande la mise en place d'un cahier de vie de la station d'épuration, en contre partie du versement d'une prime annuelle versée à la commune. Ce cahier fera état de chaque intervention, vidange de boues, analyse des boues...etc.

La mise en place de ce cahier coûte 1 146 €.

Voté à l'unanimité.

**4. Tarif de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour 2020.**

L'agence de l'eau prélève 0,15 ct par M3 sur la taxe d'assainissement. Ce tarif reste identique en 2020.

**5. Travaux pour défense incendie.**

Actuellement quatre citernes situées derrière le château de Cery, sur la propriété de Mr Cart, étaient susceptibles d'être utilisées par les pompiers en cas d'incendie. Le portail qui permettait l'accès n'est plus utilisable par la commune. Deux solutions pouvaient être envisagées : continuer à utiliser ces citernes en créant un nouveau portail (financé conjointement par la commune et le propriétaire, ou acquérir un morceau de terrain appartenant à Mr LIDOINE de Montrond pour y installer une citerne, qui se trouverait être sur le domaine public.

Le SDIS privilégie une installation sur terrain public pour plus de facilité.

Le choix d'une solution hors propriété privée est retenu à l'unanimité.

**6. Rémunération des jeunes au repas des Anciens.**

Les deux jeunes, Louise GARNIER et Louis JOUFFROY, ont travaillé le 25 janvier pour le service du repas des Anciens et seront rémunérés sur la base du SMIC horaire + 10 % de congés payés, soit 8 h effectuées à 11,17 € de l'heure, d'où un montant de 89,36 € chacun.

Voté à l'unanimité.

**7. Programme des travaux forestiers.**

Suite au programme établi il y a trois ans, les travaux de cloisonnement des parcelles 27 et 29, s'élèvent à 670€ HT. La vente de 52 M3 de grumes a produit une recette de 3044€.

Voté à l'unanimité.

**8. Vente parcelle ZI 13.**

Pour le prix de vente de la parcelle de 21 ares à Mr Pascal RETHORE, en référence au prix moyen de la SAFER qui est de 2830€ l'hectare, il a été retenu le tarif de 0,35€ du M2 soit 3500€ l'hectare. La vente représente donc une somme de 735€.

Voté à l'unanimité.

**9. Remboursement acompte affouage 2019-2020.**

La caution de 30€ versée par Mr Raymond FAIVRE pour l'affouage de l'année en cours, lui sera remboursée. Mr Faivre ne pouvant exploiter cet affouage pour des raisons personnelles.

Voté à l'unanimité.

**10. Intégration du résultat de la dissolution du syndicat du plateau de Tarcenay.**

Suite à la dissolution du Syndicat du Plateau de Tarcenay et la répartition entre communes membres, il y a lieu d'intégrer au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les résultats suivants :

Cpt 002 – en recettes de fonctionnement le résultat de 848,86 €,

Cpt 001 – en recettes d'investissement le résultat de 10 545,97 €

Voté à l'unanimité.

### **11. Faisabilité du projet chaufferie bois.**

Ce point sera vu lors d'un prochain conseil.

Seul le Maire était présent au rendu final de l'étude, malgré la convocation des membres de la commission en charge de ce dossier.

### **12. Informations diverses :**

- Il est nécessaire de prévoir une date pour la validation des comptes de gestion.
- Programmation du tableau de surveillance des scrutins pour les élections municipales.

**Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures.**

Le Maire,

Didier LAITHIER

La secrétaire de séance,

Françoise RETHORE